

Sainte-Anne-du-Lac, le 18 mars 2024

Message du président

Chers membres de l'APEL du Huit,

Il me fait plaisir de vous écrire aujourd'hui pour vous informer des derniers développements et projets en ce qui concerne la santé du lac du Huit.

1) Résultats de l'opération d'arrachage du myriophylle à épis et de la prise d'inventaire de 2023

Les trois semaines d'arrachage du myriophylle nous ont permis d'en extraire 1 600 livres hors du lac. C'est moins que la moyenne des deux années précédentes (2 800 lb) mais cela s'explique par des foyers plus épars, moins concentrés, et des plants plus jeunes.

Deux nouveaux foyers ont aussi été découverts où les plongeurs du RAPPEL ont été en mesure d'intervenir immédiatement. L'un est situé en bordure de rive entre le débarcadère et le début de la péninsule, l'autre dans la section Sud du lac entre la baie des Bouleaux et la décharge.

2) Inventaire des plantes aquatiques du lac du Huit mis à jour par l'équipe du RAPPEL

28 espèces de plantes sont présentes dans le lac du Huit ; toutes sont indigènes, sauf le myriophylle à épis. Les niveaux de concentration dans son cas ne justifient pas encore le bâchage (70 % requis), mais la densité de l'herbier principal dans la baie des Bouleaux exigera un suivi serré dans le futur. L'état général des herbiers est relativement stable, sauf pour la rive Est où une densification a été constatée ainsi que l'augmentation du potamot.

Les mêmes facteurs prédominants sont à surveiller pour limiter la progression des herbiers, soit :

1. limiter l'apport en sédiments et en phosphore par le bassin versant par l'activité humaine ;
2. réduire le brassage des sédiments déjà présents et la fragmentation des plantes par les activités nautiques ;
3. améliorer la qualité de nos bandes riveraines par la végétalisation.

Les deux rapports en entier ont été déposés sur le site Web de l'APEL et nous vous invitons à les consulter pour une vision précise de l'état du lac et des conseils à mettre en pratique pour la santé de celui-ci.

3) Nouveautés en 2024

- Une nouvelle station de décontamination des embarcations, plus performante que la précédente, a été mise en place au centre des loisirs. Une journée porte ouverte sera organisée pour la présentation de son fonctionnement. Nous tenons à rappeler l'importance d'utiliser la nouvelle station de décontamination, non seulement à l'arrivée, mais aussi à la sortie du lac.
- Ayant été sensibilisés à la situation des locataires de chalets qui trouvent qu'un tarif saisonnier est dispendieux pour un accès au lac, les membres de l'APEL ont décidé d'offrir un nouveau tarif hebdomadaire : un paiement de 100 \$ pour l'acquisition de la clé et 200 \$ pour une semaine.
- La cotisation annuelle pour les membres passe à 55 \$. La contribution de l'APEL maintenant exigée de 20 % au financement des projets environnementaux explique la nécessité d'apporter ce changement ainsi que l'augmentation du nombre d'heures de plongée cette année.

- Création d'un Comité des communications pour l'APEL du Huit

Mme France Samson, M. Nicolas Tremblay, et M. Jonathan Lasnier (membres du CA de l'APEL), composent maintenant l'équipe des communications. L'accent sera porté sur les sujets environnementaux courants spécifiques au lac du Huit et d'autres plus généraux selon les renseignements fournis par nos collaborateurs.

Aussi, le nom de la page Facebook, auparavant *Les résidents du lac du Huit*, a été changé pour APEL du Huit, et notre site Web se refera une beauté au cours des mois.

4) Projets à venir

- Journée porte ouverte à la nouvelle station de décontamination.
- Session d'arrachage du myriophylle 2024.
- Réalisation, étude et mise en œuvre par le RAPPEL du plan directeur pour la protection du lac du Huit. Ce plan nous sera livré à l'automne 2024.

Nous vous reviendrons avec plus de détails sur ces sujets dans les prochains messages.

- Débarcadère et installation des bouées

1. Réactivation des clés électroniques : un message vous parviendra dans quelques jours à propos de la réactivation en lot d'avril par le paiement de la cotisation.
2. La barrière du débarcadère sera remise en opération à partir du 1^{er} mai.
3. L'installation des bouées est prévue à la mi-mai, mais pourrait être légèrement avancée selon les humeurs de Dame nature.

5) Sujets divers

➤ Descentes privées

Nous demandons aux propriétaires qui possèdent une descente privée de limiter l'accès au lac à leurs propres embarcations uniquement. Il est important que les embarcations de l'extérieur passent par la station de décontamination. De plus, l'APEL a besoin de récolter l'argent des tarifs d'accès pour être capable d'opérer, tout en gardant les cotisations des membres assez basses.

➤ Paiement de la cotisation

La collecte des cotisations est pour tous et se fait maintenant à compter du mois de mars, pour permettre aux utilisateurs du débarcadère de voir leur clé électronique réactivée lors d'une opération spéciale en avril, en payant seulement leur cotisation.

La collecte des cotisations représente beaucoup de travail pour nos bénévoles. Ainsi, même si vous n'utilisez pas le débarcadère, vous êtes priés de payer votre cotisation le plus rapidement possible. Nous vous rappelons qu'elle est obligatoire, au même titre que les taxes municipales et scolaires. Merci de votre collaboration !

➤ Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2023

Vous trouverez le procès-verbal de l'AGA 2023 dans notre page Web [Assemblée générale annuelle \(A.G.A.\) | APEL du Huit](#)

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite une super saison estivale dans ce magnifique environnement que nous avons la chance d'habiter.

Cordialement,

Marc Lewis, président